

République française



*Délégation
Europe et
International*

CAHIER DES CHARGES

Analyse des différents types de labels environnementaux existants au
niveau national, européen et international

I- Contexte général

Etablissement public français créé en 1975, le Conservatoire du littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares.

Investi depuis les années 1990 dans les relations internationales, le Conservatoire du littoral a jusqu'alors concentré ses efforts sur l'assistance aux pays du bassin Méditerranéen, qu'il accompagne dans leur politique de protection et de gestion intégrée des zones côtières.

Depuis 2005, il coordonne l'initiative PIM (www.initiative-pim.org), portant spécifiquement sur la gestion d'espaces naturels insulaires de la zone.

II- Préambule et objectif de la prestation

Dans le cadre de ses actions européennes et internationales, et suite à la 2^{ème} Conférence Environnementale pour la transition écologique (20-21 septembre 2013), le Conservatoire du littoral est chargé d'étudier la mise en place d'un label à portée internationale « petites îles durables ».

Dans le domaine de la qualité environnementale et plus largement du développement durable, de nombreux labels existent, le plus souvent associés à des réseaux issus de politiques gouvernementales, étatiques, voire d'engagements à échelle internationale. Par exemple, citons le Label Grand Site de France, le réseau des réserves Man & Biosphere de l'UNESCO, les Sites du Patrimoine Mondial, etc.

Si la thématique propre du label et les critères d'éligibilité des territoires concernés feront l'objet d'un travail accompagné d'experts, **le Conservatoire du littoral souhaite disposer d'une analyse approfondie des différents types de labels existant et notamment : i) leurs caractéristiques ii) leurs fonctionnement, gouvernance et modalités de financement et iii) leurs liens avec leurs réseaux constitutifs et de support (institutionnel et/ou scientifique).**

Les résultats de cette analyse de l'existant et de bonnes pratiques devront lui permettre de préciser les modalités pratiques de son projet sur les petites îles durables, qui, pour être opérationnel, doit pouvoir asseoir sa légitimité et crédibilité, et générer des impacts réels et démontrables ; ici, la capacité des gestionnaires insulaires à structurer et mettre en place des politiques de gestion intégrée de leurs espaces.

Le Conservatoire du littoral recherche ainsi un prestataire qui pourra lui fournir une analyse stratégique des principaux types de labels environnementaux, de portée nationale, européenne, internationale.

Tout au long de cette prestation, ces trois niveaux seront comparés. La mise en place du label petites îles durables se faisant tout d'abord à un niveau national et européen pour ensuite s'étendre à un niveau plus

large, sur la base de sites pilotes en cours de définition par le Conservatoire du littoral.

Par ailleurs, sur la base des travaux déjà initiés par le Conservatoire sur le projet de label et sur la base d'échanges (un atelier plus échanges électroniques) avec les experts du « Club label », l'analyse débouchera sur une grille de critères qui devrait permettre de définir le cadre d'obtention du label.

Enfin, le prestataire veillera à émettre des préconisations sur la structure de portage d'un tel label et sa nature juridique, qu'il s'agisse d'une structure ad-hoc ou d'une cellule intégrée à une institution existante.

III- Contenus de la prestation

1/ Identification et analyse des principaux labels existants et de leur réseau constitutif

Dans un premier temps, le prestataire sera chargé de l'identification des principaux labels existants ayant un lien avec la préservation et la valorisation des ressources naturelles, paysagères, historico-culturelles, ainsi que de la gestion des interactions entre les communautés humaines et l'environnement naturel (promotion des énergies renouvelables, gestion de la qualité des eaux, des déchets, etc.).

Il ne s'agit pas ici de recenser exhaustivement, ni de « lister » l'ensemble des labels existant, mais de disposer d'un panel d'exemples sur lequel s'appuiera l'analyse. Certains paraissent d'ores et déjà incontournables.

- Au niveau national : Pavillon Bleu - Grand Site de France - Agriculture Biologique - Petites cités de caractère - Cités fleuries...

- Au niveau Européen : PEFC - MSC - AB - Ecolabel Européen

- Au niveau international : Man & Biosphere - Patrimoine mondial de l'Unesco - Geopark - Rainforest Alliance - FSC - Green Globe - Gold Standard - Club des Plus Belles Baies du Monde

Le prestataire pourra à sa guise s'appuyer sur d'autres types de labels, ayant un spectre d'application complémentaire et présentant des bonnes pratiques de gouvernance (ex. labels liés au commerce équitable Max Havelaar / FLO), ou encore sur des modèles de gouvernance territoriale innovants (par ex., la Fédération des Parcs Naturels Régionaux).

Analyse du fonctionnement de ces labels

Toujours suivant les trois catégories de leur portée (nationale, européenne, mondiale) seront analysés :

- L'historique de création des labels, les institutions et/ou représentants de la société civile actifs dans leur mise en place ;
- Leur transparence, la facilité d'accès à l'information pour les candidats (critères en libre accès, information sur le cycle d'approbation et de validation, existence d'une plateforme d'échanges avec les autres certifiés) ;

- Les modalités d'obtention des labels : critères (dont classification/hiérarchisation) délais, approbation via un organisme certificateur externe et indépendant ou par networking/cooptation ;
- Cycle et pérennité des labels: périodicité de l'évaluation par les experts certificateurs, renouvellement des labels, sortie des labels, nombre de labellisés, existence ou non d'un « numerus clausus », etc. ;
- Liens avec un réseau d'experts / institutions gouvernementales / ONG existants, gouvernance propre des labels s'ils sont indépendants dudit réseau ;
- Gouvernance et lien avec les politiques gouvernementales, européennes, internationales, adossement aux normes environnementales en vigueur, lien aux dispositifs réglementaires ;
- Modalités de financement : par les « membres » et candidats du label (ex. du label bio et du Pavillon Bleu), par des fiances publiques, des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux, des fonds associatifs, du mécénat, financements mixtes, etc ;
- Impacts avérés des labels (dont modalités d'évaluation).

Bilan Intérêts - contraintes

Il s'agit d'estimer la plus value apportée par les labels à leur détenteur. Dans certains cas, ceux-ci ont à engager des frais de certification, les démarches peuvent être onéreuses, pesantes et longues du point de vue administratif. Il s'agit d'appréhender l'intérêt pour les candidats et les porteurs de label à maintenir leurs efforts et leurs engagements pour obtenir ou garder le label.

Sont imaginés des avantages pour les détenteurs de label dans les domaines suivants :

- Notoriété de l'objet labellisé et de son gestionnaire/propriétaire ;
- Retombées économiques, facilité de commercialisation (ex. des Indications Géographiques Protégées) (publicité en quelque sorte) ;
- Facilité à obtenir et canaliser des soutiens financiers additionnels (subventions et/ou prêts obtenus auprès des bailleurs de fonds régionaux/internationaux, mécénat d'entreprise, soutien populaire) ;
- Renforcement de l'appropriation d'une culture d'entreprise, d'un territoire ;
- Accès à un réseau d'acteurs/partenaires, échange de bonnes pratiques et coopération (Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) ;
- Nouvelle focale portée sur la durabilité et les enjeux environnementaux : outil efficace d'éducation du grand public à l'environnement/vulgarisation, outil de lobbying auprès des autorités compétentes
- Démarche volontaire.

Les obstacles et limites des labels analysés seront également étudiés : limites liées à la capacité de gestion des certificateurs, au manque de reconnaissance publique et/ou des experts, ou encore liée à des asymétries collatérales à la certification (asymétries liées aux capacités financières et humaines des candidats, etc.)

Evaluation sommaire des moyens en termes de :

Une évaluation sommaire des moyens sera effectuée, tant pour la phase de lancement du label, que pour sa phase de développement, en termes de :

- Moyens humains : secrétariat permanent, coordination des activités, analyse des candidatures, évaluation (dont gestion d'un éventuel pool d'experts « certificateurs ») ;
- Moyens logistiques : séminaires et/ou ateliers des « labellisés », des candidats, visites de certification...;
- Outils de communication intra réseau : newsletter, sites web, ... ;
- Outils de communication du réseau des labellisés : site web, publicité, participations à des colloques, salon.

Une estimation financière sommaire des coûts de la labellisation et de fonctionnement des labels selon les trois niveaux de portée (nationale, européenne et mondiale) sera réalisée en synthèse de cette évaluation des moyens.

Synthèse générale

Un essai de caractérisation en types de labels suivant leurs modalités de fonctionnement sera ébauché. Il permettra au Conservatoire du littoral d'orienter son choix sur le modèle de label «petites îles en développement durable » à bâtir et sur les moyens et modalités à mettre en œuvre.

2/ Proposition d'une grille d'analyse de critères d'obtention du Label îles durables :

Il s'agira ici de produire une grille d'identification de critères permettant de qualifier le degré de prise en compte et de mise place de réalisations concrètes d'une bonne gestion et du développement durable des îles.

Ces critères devraient, à terme, permettre notamment :

- d'une part de visualiser la prise en compte de la durabilité des ressources dans le développement de l'île concernée ;
- d'autre part de mesurer les marges de progression restant pour améliorer la durabilité des ressources et du développement de l'île.

Les thématiques potentiellement concernées par cette analyse sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Milieux naturels, habitats, faune et flore : connaissance et protection de la biodiversité, notamment des espèces endémiques, et lutte contre les espèces invasives ; patrimoine géologique ; gestion des activités de prélèvement d'extraction comme la cueillette et la pêche ; maintien du patrimoine paysager, etc. ;
- Eau douce : approvisionnement en eau potable ; épuration et assainissement des eaux usées ; politiques

d'économie/récupération d'eau ; GIRE et protection de la ressource (intrants, pollutions diffuses, phytocides, déchets de carrières, etc. ;

- Terres agricoles : protection des sols, agricultures moins intensives, etc. ;
- Valorisation économique des ressources naturelles sous forme de produits locaux : produits alimentaires, artisanat, ou cosmétiques, liés à des savoir-faire traditionnels ;
- Patrimoine culturel : vestiges archéologiques, patrimoine bâti remarquable ;
- Patrimoine immatériel : littérature, cinéma, fêtes et folklores, artisanat ;
- Déchets : réduction, collecte et traitement ;
- Interactions des communautés humaines avec les ressources et l'environnement extérieurs, milieux et ressources marines ;
- Développement économique et social : alimentation, logement, éducation, santé, accès aux services essentiels ;
- Education à l'environnement, pédagogie : programmes de sensibilisation à destination des habitants, des résidents secondaires, des touristes, mise en valeur du développement durable ;
- Aménagement touristique : écotourisme, CBT - Community-Based Tourism, réduction des impacts négatifs des infrastructures touristiques (transport vers les îles, gestion des déchets, réduction de la consommation d'eau), sensibilisation aux enjeux environnementaux, retombées économiques positives du tourisme sur les habitants ;
- Mobilité douce et éco-construction ;
- Gouvernance, concertation et organisation de la décision : associations de populations aux décisions d'aménagement du territoire, ateliers de consultation, gouvernance locale institutionnelle, etc. ;
- Changement climatique : mécanismes d'adaptation et d'atténuation.

3. Préconisations sur la nature de la structure de portage du label

Le Conservatoire du littoral n'a pas vocation, à terme, à « porter » le label « îles durables ». Le prestataire veillera ainsi, sur la base de son analyse, à établir des préconisations sur la nature juridique et le fonctionnement de la structure de portage dudit label, et étudiera les options suivantes :

- Création d'une structure de portage ad-hoc, ie. une agence dédiée intégralement au label « îles durables ». Si cette option est envisagée, analyse des conséquences juridiques (structure de droit français ? de droit européen ?). Une telle option n'exclurait pas la possibilité de bénéficier du soutien institutionnel et

technique d'institutions actives dans le domaine du développement durable et de la protection des îles.

- Label porté par une cellule intégrée à une institution existante (type UNESCO, UICN) : quelles implications ?

IV- Mode de fonctionnement

Réunions avec le maitre d'ouvrage :

Le prestataire travaillera en étroite collaboration et sous la direction de la Délégation Europe et International (DE&I) du Conservatoire du littoral pour une meilleure efficacité dans la réalisation de la prestation.

Des réunions physiques seront organisées au siège de la DE&I à Aix en Provence et/ou dans les locaux parisiens du Conservatoire :

- Une réunion de lancement au plus tard 2 semaines après la notification au prestataire
- Un échange 1 mois après le lancement de l'étude
- Une réunion de présentation des résultats qui sera l'occasion de pré-validation, elle aura lieu au plus tard 2 semaines après cet échange.

L'intégration des remarques et corrections finales se fera dans les 2 semaines qui suivront cette réunion, pour fourniture du rapport final dans les délais.

Délais d'exécution : 2 mois à compter de la notification

Éléments produits / Livrables

Les résultats de l'étude seront fournis sous forme de rapports dans un premier temps sous format Word ou compatible (permettant des échanges facilités via internet). Ils seront remis au plus tard 1 semaine avant les réunions à « mi parcours et de pré-validation ».

Le rapport final sera lui remis au plus tard 2 semaines après la réunion de pré-validation finale, à la fois sous format papier (A4 reproductible non relié et en 3 exemplaires reliés) et sous format numérique de type pdf.

MODALITES ADMINISTRATIVES

I / Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

II/ Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement solidaire, le groupement devra proposer un compte bancaire unique.

III/ Variantes et options

➤ Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

➤ Prestations supplémentaires/alternatives éventuelles (Options)

Il n'est pas prévu d'option.

IV/ Négociation

Il n'est pas prévu de négociation.

V/ Critères de sélection

Pour la sélection du prestataire, les critères suivants seront pris en compte :

➤ Critères de candidature :

- Compétences dans les domaines de l'expertise institutionnelle (institutions nationales, européennes et internationales) et environnementale (biodiversité, aménagement du territoire, énergies renouvelables, économie durable). Des connaissances spécifiques en matière de certification/labellisation seront appréciées.
- Références pour des prestations similaires de moins de trois ans ainsi que tout autre document permettant de juger de son expérience sur des expertises similaires
- Moyens (humains et matériel)

➤ Critères d'attribution de l'offre :

- **Valeur technique de l'offre (40%)**

La valeur technique sera évaluée sur la base du dossier présenté par le candidat, intégrant la note méthodologique et la présentation des compétences professionnelles mises à disposition (CV) selon 2 critères :

- Composition et qualification de l'expert et/ou de l'équipe dédiée au projet (50%)
- Compréhension des attentes et modalités d'intervention du candidat (50%)

- **Prix (60%)**

L'offre financière sera présentée sous la forme d'un forfait détaillé.

Les frais de mission et de déplacement devront être intégrés dans le prix total de la prestation.

La totalité des prestations devra être présentée en €, hors taxe et TTC.

VI/ Documents demandés - Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des pièces utiles à l'appréciation de la candidature et de l'offre :

Justificatifs candidature

Lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2) disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

Contenu de l'offre

- Le présent cahier des charges daté, paraphé et signé (cachet de l'entreprise) ;
- Une documentation présentant le candidat et les compétences professionnelles mises à disposition (incluant les CV du/des experts mobilisés);
- Une note méthodologique comprenant une description des moyens (humains et techniques) mis en œuvre par le prestataire pour répondre à la commande, un planning d'exécution, une description du mode opératoire prévu par le prestataire pour la recherche du panel de labels à analyses, les méthodes d'analyse du fonctionnement de ces labels, les méthodes d'estimation des coûts et moyens mis en œuvre ;
- Un devis détaillé, daté et signé ;
- Relevé d'identité bancaire faisant apparaître BIC-SWIFT et IBAN.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article 43 du code des marchés publics.

VII/ Conditions d'envoi ou de remise des offres

Votre proposition devra parvenir le Mercredi 4 mars à 12h00 au plus tard.

➤ *Remise des plis sur support papier :*

Les offres sont à remettre à l'adresse suivante :

**Conservatoire du littoral
Délégation Europe & International
Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
FR-13100 AIX EN PROVENCE**

Les plis devront être remis contre récépissé ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

IX / Renseignements complémentaires

M. Fabrice BERNARD
Délégué Europe et International
Conservatoire du littoral
Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
FR-13100 Aix en Provence
tél. +33 (0)4 42 91 28 36
fax +33 (0)4 42 91 64 11
f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr

M. Stéphane LEDOUX
Délégation Europe et International
Chargé de mission Label « Iles Durables »
Conservatoire du littoral
Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
FR-13100 Aix en Provence
Tél. : + 33 (0)4 42 91 64 23
s.ledoux@conservatoire-du-littoral.fr

X / Date et signature du prestataire

Le signataire doit porter la mention manuscrite « lu et approuvé », apposer son cachet commercial et parapher le document.

A..... Le

Signature du prestataire